

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Autres désignations commerciales

JMC Rasenmäheröl HD 30 1I (JM-Nr. 558 74 49)

JMC Rasenmäheröl HD 30 5I (JM-Nr. 558 74 80)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG
Rue: Hammerbrookstr. 97
Lieu: D-20097 Hamburg
Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0
e-mail: info@matthies.de
Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)			1 - < 2,5 %
	232-455-8		01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas porter sur soi des chiffons

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 2 de 8

imprégnés du produit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'inhalation d'aérosols/brouillards/gouttelettes : consulter un médecin. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Risque de danger particulier provenant du matériau en lui-même, des produits de sa combustion ou des gaz en résultant: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. Sulfure d'hydrogène (H₂S).

5.3. Conseils aux pompiers

suie En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Porter un vêtement de protection approprié. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 3 de 8

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Tenir éloigner d'une source de chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux, Comburant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas inspirer les vapeurs.

Protection des yeux/du visage

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 4 de 8

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	marron clair-marron	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non déterminé	DIN 51369
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'écoulement:	~-18 °C	DIN ISO 3016
Point d'éclair:	> 190 °C	DIN ISO 2592
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Dangers d'explosion		
Le produit ne présente pas de dangers d'explosion.		
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'inflammation:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 0,1 hPa	calculé.
Densité (à 15 °C):	0,88 g/cm ³	DIN 51757
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 100 °C)	10,5 - 12,5 mm ² /s	DIN 51562
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible	
Teneur en solvant:	aucune/aucun	

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 5 de 8

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition thermique en cas de stockage/manipulation/transport adéquats.
(> 120 °C): Gaz/vapeurs, toxique Gaz/vapeurs, combustible (H2S)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions possibles avec oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Comburent, fortes. Décapage et acides.

10.5. Matières incompatibles

Comburent, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

Information supplémentaire

Pas de décomposition thermique en cas de stockage/manipulation/transport adéquats.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effet irritant sur les voies respiratoires: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
En raison du très faible pourcentage de substances sensibilisantes, il y a lieu de considérer que le produit fini n'est pas un sensibilisant cutané.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique**Observations relatives à la classification**

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Observation diverses

Lors d'une utilisation conforme et du respect des instructions de sécurité indiquées, aucun danger particulier n'est connu par rapport à ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique. Difficilement éliminable de l'eau. N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.
Les huiles usagées ne doivent pas être rejetées dans les eaux, les canalisations et l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 6 de 8

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 7 de 8

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

JMC Rasenmäheröl HD 30 20I

Date d'impression: 30.06.2020

Code du produit: 5580104

Page 8 de 8

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)